

La **gendarmerie**, ses **emblèmes** et ses **faits d'armes**

Commandant Laurent López

Service historique de la Défense

Revenir au(x) drapeau(x) de la gendarmerie et aux batailles dont les lettres en ornent les couleurs peut à première vue apparaître comme une évidence. En effet, dans le paysage visuel des Français, la gendarmerie est immédiatement associée aux couleurs du drapeau national par la signalétique des panneaux des brigades, par exemple. Et applaudir, le 14-Juillet, les gardes républicains et les élèves des écoles défilant derrière leurs emblèmes respectifs fait sans doute oublier l'origine et la signification de cette étoffe, tellement visible qu'elle se fait finalement oublier. Une identité se fonde sur un nom, des dates significatives, une histoire s'incarnant dans une mémoire, une mémoire qui se transmet elle-même par des symboles, matériels ou non, rendant sensibles un imaginaire et une tradition par nature difficiles à s'approprier individuellement, car abstraits et nécessitant un apprentissage. On sait que le monde militaire

affectionne la symbolique, et la gendarmerie, « partie intégrante des armées » depuis 1820, est un des reflets à sa manière de cet attachement à des objets, des couleurs, des images ou des noms qui font sens, peut-être car la symbolique est la continuation (et préparation) de la guerre par d'autres moyens, pour détourner la célèbre formule clausewitzienne. Plus que les armées encore, la politique est affaire par excellence de symboles. Or, la gendarmerie, en tant que force militaire essentiellement chargée de missions de police, a un lien consubstantiel avec l'État, affirmé explicitement et emblématiquement par la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* de l'été 1789, qui légitime la « contribution commune » par l'entretien de la force publique. Il y a donc bien une étroite corrélation entre l'État, son fonctionnement grâce à l'impôt et sa police, le tout formant l'assise du nouveau régime. On le voit, la gendarmerie et la police sont par nature

politique, au sens premier : elles assurent le bon ordre de la cité pour un gouvernement qui doit viser, osons le rappel d'Aristote, le bonheur des citoyens. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, qu'en dépit d'attaques récurrentes, qui voient dans les institutions policières des appareils nécessairement répressifs et dans le maintien de l'ordre une activité foncièrement violente, que la force publique est d'abord la condition de la liberté des citoyens. En ce sens, c'est ce que montrent aussi (surtout ?) les drapeaux qui lient un peu plus la garde républicaine et la gendarmerie à la nation, respectivement en 1880 et 1913. Ces emblèmes n'ont pas été immédiatement parés de noms de batailles, comme les contributions qui suivent l'expliquent. On verra aussi que les conditions du choix de certaines au détriment d'autres demeurent relativement obscures, en tout cas avant la Seconde Guerre mondiale, et certaines contributions posent des questions auxquelles les sources n'apportent pas nécessairement de réponse probante. Dans le même ordre d'idée, consistant à interroger les traditions pour mieux en saisir les enjeux, on constatera que les décisions d'attribution d'un emblème à la garde républicaine, aux côtés des troupes de ligne ayant perdu le leur en 1870, ainsi qu'à la gendarmerie nationale plus de trente ans plus tard, n'allaient pas de soi. Pour la première, en effet, elle est reconnue comme force combattante, alors que principalement attachée au service de la protection de Paris et des institutions gouvernementales ; qui plus est, les batailles inscrites ensuite sur son drapeau font référence à des combats largement antérieurs à sa création... Pour la gendarmerie, l'énigme de l'apparition de son drapeau en 1913 n'est pas moindre pour l'historien. Pourquoi ? Parce que cet emblème est attribué à une institution, non

à un régiment, contrairement à l'usage ; ce qui soulève immédiatement la question de savoir à qui en confier la conservation, puisque l'étoffe ne s'identifie pas à une formation en particulier mais à une institution par nature insaisissable. Peut-être peut-on comprendre alors ces sujets de perplexité en revenant à notre considération préalable. La gendarmerie est militaire autant que policière ; en ce sens, son essence est doublement liée à la politique, c'est-à-dire, rappelons-le, doublement concernée par les affaires de la cité. Et la Troisième République a probablement d'abord voulu signifier cela, avant même la dimension martiale que peuvent attacher à ces emblèmes les connaisseurs de la chose militaire. L'attribution à la police nationale de son drapeau en 2002 serait-elle l'écho lointain de cette reconnaissance liant la politique à la symbolique, la police à la nation, la force publique à l'État ?

Autant de réflexions et d'éléments que nous vous proposons d'approfondir dans ce numéro spécial de la revue de la SNHPG. Celui-ci a pour origine le colloque organisé, le 23 octobre 2018, par l'ANORGEND à la Direction générale de la gendarmerie nationale. Il avait alors pour objet les batailles inscrites au drapeau de la gendarmerie, quand, en 2017, les intervenants avaient réfléchi au concept de garde nationale et ses manifestations historiques successives depuis l'époque moderne. Un numéro spécial (n° 13) de la revue avait présenté les textes alors prononcés, augmentés pour l'occasion. Les membres de la SNHPG avaient significativement appuyé ces deux rencontres, de même que le Service historique de la Défense, qui avait activement participé aux conférences par les contributions de ses chercheurs.